SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public Service Assainissement Non Collectif

Exercice 2025

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité.

Sommaire

1 Caractérisation technique du service 4
1.1 Intervenants, Competence du service, territoire 4
1.2 Les dates clés du service 5
1.3 Les missions du prestataire 5
1.4 Les usagers concernées 5
1.5 L'activité du service 6
1.5.1 Vérification des installations 6
1.5.2 Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes 6
1.6 Tarification du service 8
2 Les inDicateurs de performance du service 9
3 Facture Type « eau-assainissement non collectif **»** 10
3.1 usager en assainissement non colLectif ayant adhéré au service entretien 10
3.2 usager en assainissement non colLectif contrôle seul 11

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'assainissement non collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST
Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement non collectif sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :

« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :
1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;
2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

- Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- Le contrôle de fonctionnement des installations
- L'entretien des installations réhabilitées

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

LES LOGES	
COLLEVILLE	MANIQUERVILLE
CONTREMOULINS	SAINT LEONARD
CRIQUEBEUF EN CAUX	TOURVILLE LES IFS
EPREVILLE	TOUSSAINT
FECAMP	VATTETOT SUR MER
FROBERVILLE	YPORT
GANZEVILLE	GERVILLE

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été **créé** par délibération le **23 juillet 2003.**

Le **règlement du service** a été adopté **le 26 mars 2004**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les taches suivantes :

- Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1 441 installations.

LES LOGES	189		
COLLEVILLE	1	MANIQUERVILLE	102
CONTREMOULINS	32	SAINT LEONARD	237
CRIQUEBEUF EN CAUX	8	TOURVILLE LES IFS	87
EPREVILLE	144	TOUSSAINT	22
FECAMP	219	VATTETOT SUR MER	153
FROBERVILLE	64	YPORT	34
Gerville	60		
GANZEVILLE	89		

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif.

1.5.1 Vérification des installations

1.5.1.1 *Installations Neuves*

1.5.1.1.1 Contrôles de bonne exécution

10 contrôles de bonne exécution ont été réalisé en 2023.

1.5.1.1.2 Contrôle de conception aux nouvelles installations

Les vérifications préalables de conception concernent les installations à réaliser ou à réhabiliter. L'activité concerne les avis émis dans le cadre d l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2022 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

Vérification de conception 2025 : 17

1.5.2 Diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes

Diagnostics périodiques	2025
Nombre de nouveaux dossiers	97
Nombre d'installations conformes	974
Nombre de dossiers avec liste de travaux à effectuer	161
Nombre de visites de diagnostic réalisées	1 135

97 contrôles ont été réalisés en 2025
- 55 bons fonctionnements dont 23 ont été classés comme infructueux
- 32 ventes
- 10 contrôles de bonnes exécutions

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - détail par commune	2025
CRIQUEBEUF EN CAUX	75,0
EPREVILLE	92,1
FECAMP	84,0

FROBERVILLE	91,8
GANZEVILLE	80,5
GERVILLE	89,3
LES LOGES	85,3
MANIQUERVILLE	93,2
SAINT LEONARD	89,1
TOURVILLE LES IFS	85,7
VATTETOT SUR MER	75,0
YPORT	77,8

ANCSR – Absence de non-conformité sans recommandations
ANCAR – Absence de non-conformité avec recommandations
NC – Non Conforme
NCDSP – Non conforme danger pour la santé des personnes
NCREA – Non conforme risque environnemental
ABS INSTAL – Absence d'installations

ANNEXE 1 : Qualification des installations par commune

Commune/QUALIF	ANCAR	ANCSR	NON CONFORME	INFRUCTUEUX	NCDSP	ABS D'INSTAL	non renseigné	Total général
CRIQUEBEUF EN CAUX		2	4			2		8
EPREVILLE	12	56	60	2	3	8	3	144
FECAMP	5	23	51	25	6	9	100	219
FROBERVILLE	3	16	26	14	1	3	1	64
GANZEVILLE	4	26	32	5	5	10	7	89
GERVILLE	10	23	17		1	5	4	60
LES LOGES	27	45	78		5	22	12	189
MANIQUERVILLE	17	40	24	14	3	4		102
ST LEONARD	18	59	95	35	10	11	9	237
TOURVILLE LES IFS	8	21	37	9	4	7	1	87
VATTETOT SUR MER	9	36	51	6	1	31	19	153
YPORT		1	6			2	25	34
Total général	113	348	481	110	39	114	181	1386

ANNEXE 3 : Taux de conformité des installations

Commune/QUALIF	ANCAR	ANCSR	NON CONFORME	INFRUCTUEUX	NCDSP	ABS D'INSTAL	non renseigné	Total général	TOT C+NC	TX CONF
CRIQUEBEUF EN CAUX		2	4			2		8	8	75,00
EPREVILLE	12	56	60	2	3	8	3	144	139	92,09
FECAMP	5	23	51	25	6	9	100	219	94	84,04
FROBERVILLE	3	16	26	14	1	3	1	64	49	91,84
GANZEVILLE	4	26	32	5	5	10	7	89	77	80,52
GERVILLE	10	23	17		1	5	4	60	56	89,29
LES LOGES	27	45	78		5	22	12	189	177	84,75
MANIQUERVILLE	17	40	24	14	3	4		102	88	92,05
ST LEONARD	18	59	95	35	10	11	9	237	193	89,12
TOURVILLE LES IFS	8	21	37	9	4	7	1	87	77	85,71
VATTETOT SUR MER	9	36	51	6	1	31	19	153	128	75,00
YPORT		1	6			2	25	34	9	77,78
Total général	113	348	481	110	39	114	181	1386	1095	86,03

1.6 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2025, sa valeur est inchangée, 41,32 euros/an et par abonné.**

- D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procéder à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maitrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical.
 - **Pour l'année 2025, sa valeur est inchangée, 1,23€ Euros/par m3 d'eau consommé.**

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Montant Au 01/01/2025
REDEVANCE CONTROLE (forfait)	41.32
Total	**41.32**
Prix du service au m3 pour 120 m3	**0,344**

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m3) :

Prix du service ANC	Volume	Prix de base	Montant Au 01/01/2025
Part syndicale			
REDEVANCE CONTROLE (fixe)			41.32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,23	147.60
Total			**188,92**
Prix du service au m3 pour 120 m3			**1,57**

Les données des comptes administratifs du SIAEPA présentent :

- Les recettes suivantes pour la collectivité :
 - 2025 : 56 783.20 €
- Les amortissements suivants :
 - 2025 : 0 €

2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
Sur 20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
Sur 30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
Sur 30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
Sur 10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5

Sur 20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
Sur 10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 105.

3 FACTURE TYPE « EAU-ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

3.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AYANT ADHERE AU SERVICE ENTRETIEN

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m³	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire				
Abonnement			50.64	50.24
Consommation	120	1.2238	148.07	146.86
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3988	45.59	47.86
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0001	**11.95**	0.01
Organismes publics et TVA				
Consommation Eau potable (agence de l'eau)	120	0,34	55.20	40.80
Performance des réseaux	120	0.1088	2.21	13.06
TVA			18.96	18.14
Assainissement non collectif				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
Service entretien				
Consommation	120	1,23	147.60	147.60
TOTAL			**552.66**	**537.01**

3.2 USAGER EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLE SEUL

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m^3	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026
Production et distribution de l'eau				
Part délégataire				
Abonnement			50.64	50.24
Consommation	120	1.2238	148.06	146.86
Part syndicale				
Abonnement			31,12	31,12
Consommation	120	0,3988	45.59	47.86
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0001	**11.95**	0.01
Organismes publics et TVA				
Consommation Eau (agence de l'eau)	120	0,34	55.20	40.80
Performance des réseaux	120	0.1088	2.21	13.06
TVA			18.96	18.14
Assainissement non collectif				
Service de contrôle				
Abonnement			41,32	41,32
TOTAL			**405.05**	**389.41**